



Parc éolien Pohénégamook–Picard– Saint-Antonin–Wolastokuk 2

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Le 14 juillet 2026



Invenergy

Alliance de l'énergie de l'Est



Partenaire communautaire représentant 209 collectivités de l'Est-du-Québec

L'Alliance et Invenenergy sont déjà partenaires dans le projet PPAW de 347,2 MW actuellement en construction

Régie intermunicipale de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent
(Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag et 8 MRC)

Régie intermunicipale de l'Énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
(5 MRC + Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine)

MRC de Montmagny et MRC de L'Islet

Partenaire de **4 projets en exploitation** et **7 projets totalisant 1 426 MW en développement / construction**
(mises en service prévues entre 2026 et 2029)

Parcs éoliens en exploitation

Le Plateau 2 (2014)	21,1 MW
Roncevaux (2016)	74,8 MW
Nicolas-Riou (2018)	224,2 MW
Dune-du-Nord (2020)	6,5 MW

Invenergy

Invenergy

38 000 MW de projets d'énergie durable développés depuis la fondation de l'entreprise en 2001, **incluant 20 000 MW de projets éoliens**

Au Québec, **5 parcs éoliens développés, construits et mis en service** par Invenergy

Un parc éolien en construction pour une **mise en service prévue en décembre 2026 : PPAW 1**

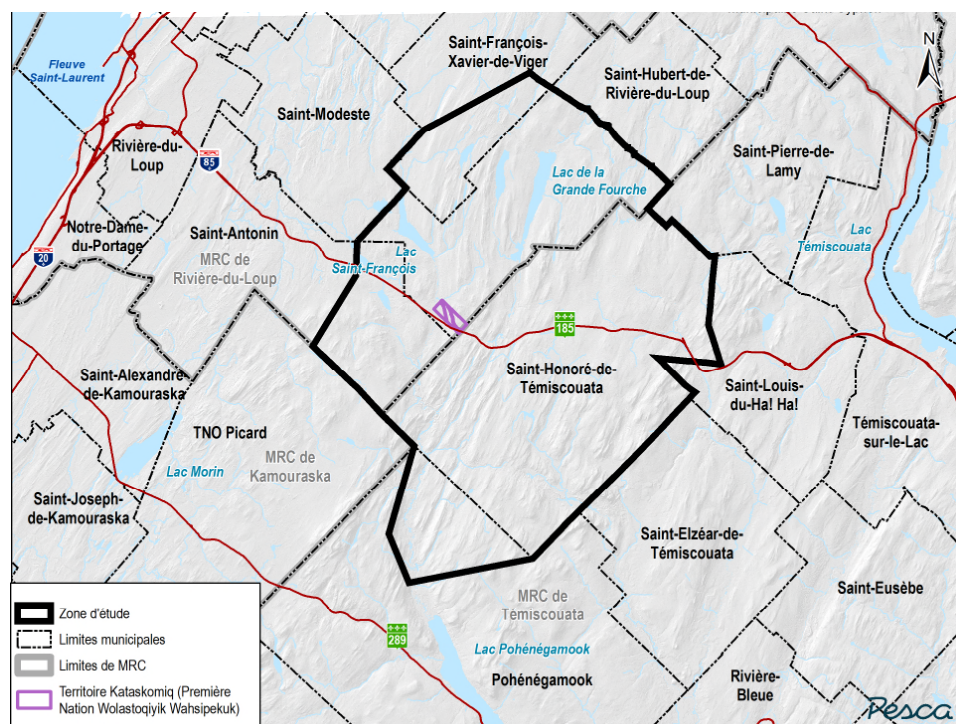
Le Plateau 1 (2012)	138,6 MW
Des Moulins 1 (2013)	135,7 MW
Le Plateau 2 (2014)	21,1 MW
Des Moulins 2 (2015)	21,1 MW
Roncevaux (2016)	74,8 MW
<i>PPAW 1 (en construction)</i>	<i>347,2 MW</i>

Un projet justifié et bénéfique

- Un **projet sélectionné** par Hydro-Québec le 23 janvier 2024 (appel d'offres A/O 2023-01)
- Un projet qui **répond aux objectifs de transition énergétique** grâce à:
 - Une puissance contractuelle de 291,4 MW et une énergie contractuelle de près de 850 gigawatt-heures par an
- Un projet qui **s'inscrit dans la politique de développement durable du Québec**

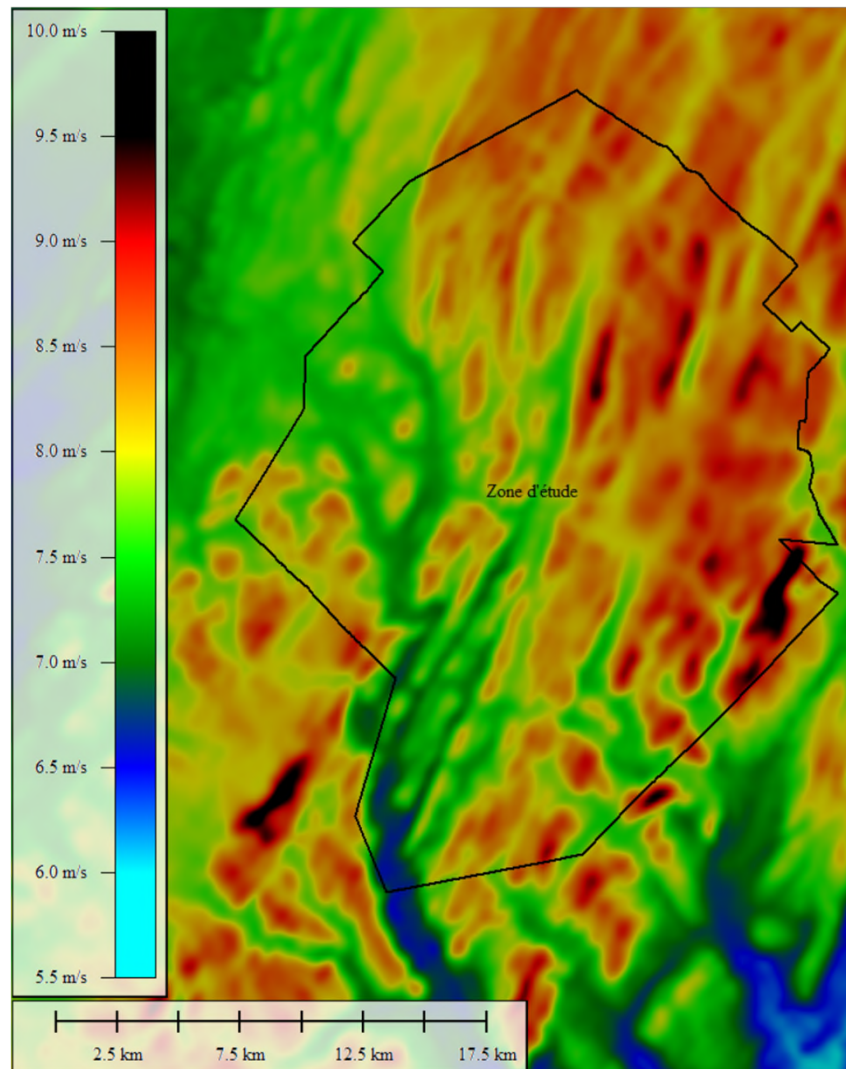


Sélection de la zone d'implantation du projet

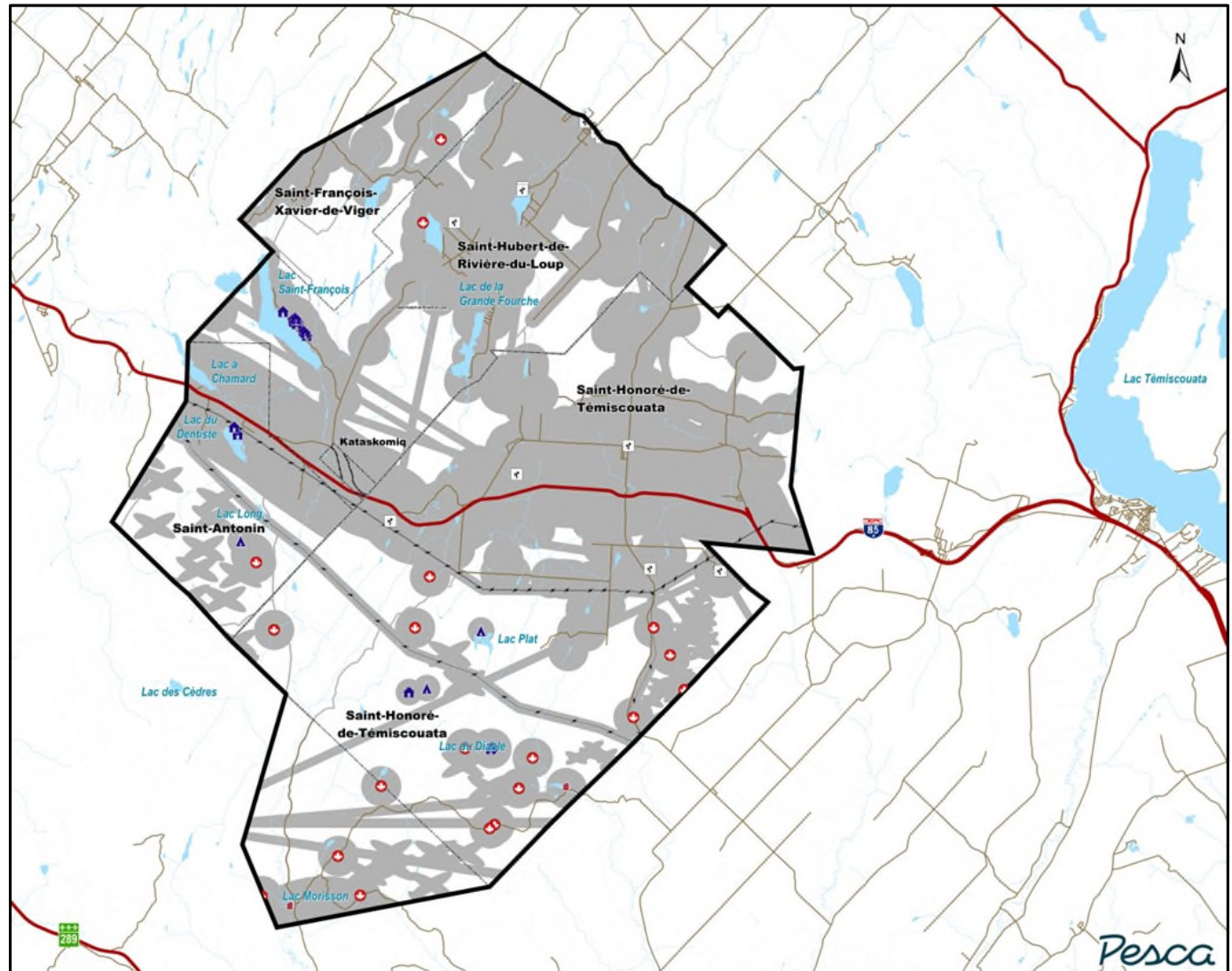


- **Wolastokuk** – territoire ancestral wolastoqey
- **Deux MRC :**
 - Rivière-du-Loup: Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, Saint-Antoine, Saint-François-Xavier-de-Viger
 - Témiscouata: Pohénégamook, Saint-Honoré-de-Témiscouata
- **Utilisation du territoire:** exploitation forestière, acériculture, villégiature, exploitation de parcs éoliens, chasse, activités récréotouristiques
- **Avantages du territoire:** fort potentiel de vent, possibilité de raccordement sur une ligne existante et réutilisation d'infrastructures de PPAW

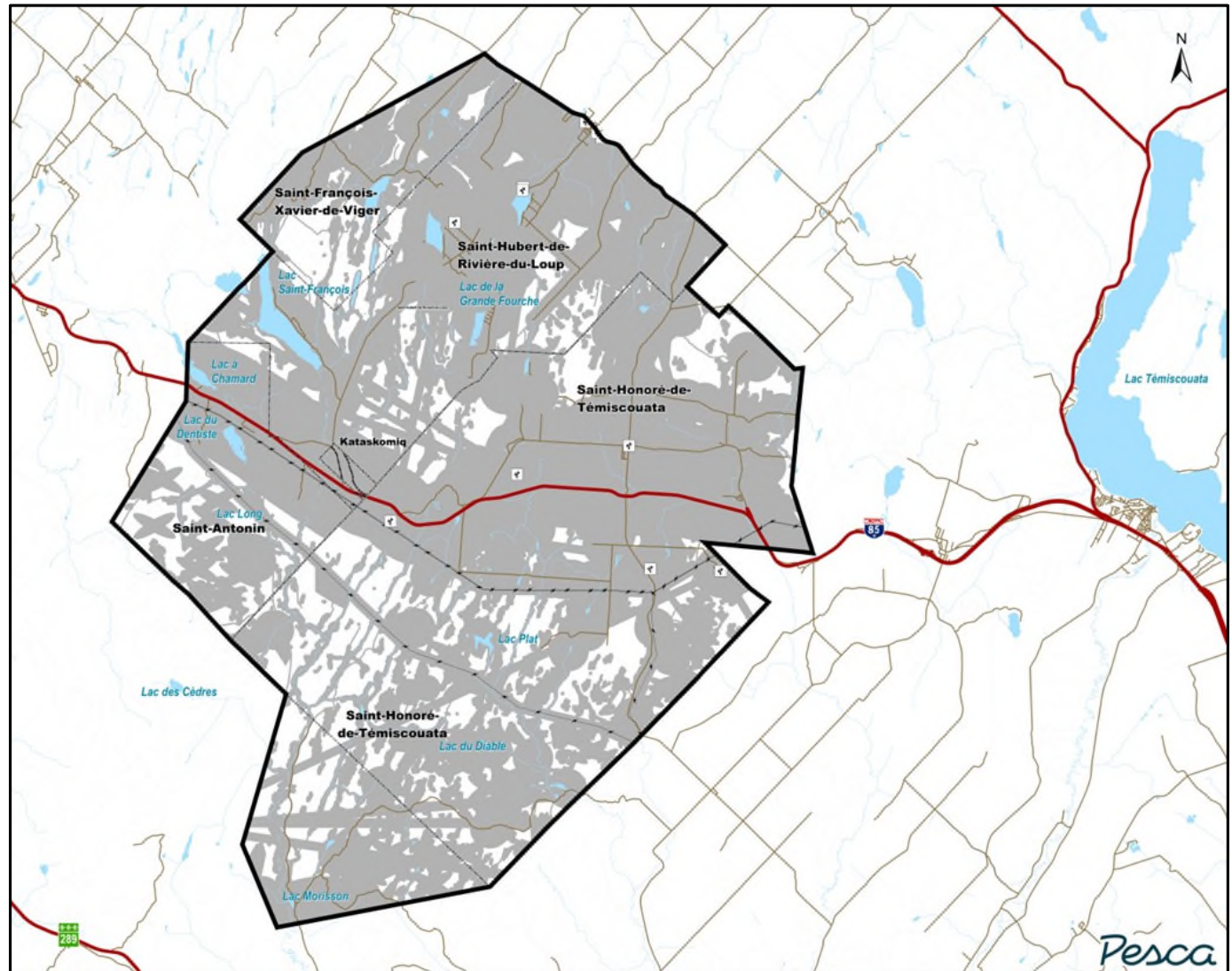
Ressource éolienne de la zone d'étude



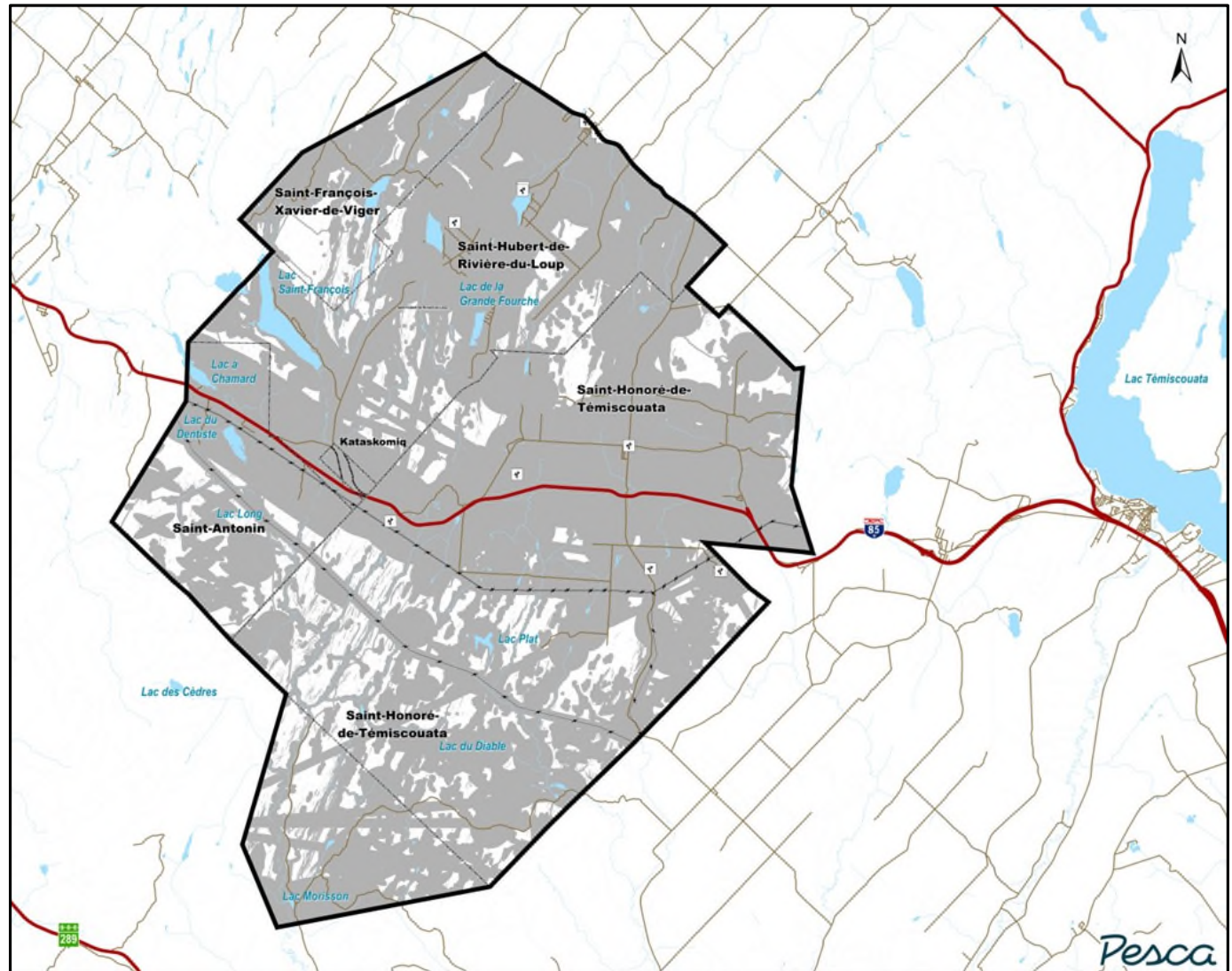
Zones à éviter : milieu humain



Zones à éviter : ajout du milieu biologique



Zones à éviter : ajout du milieu physique



© 2006 The Authors
Journal compilation © 2006 Blackwell Publishing Ltd



Caractéristiques du projet

Caractéristique	Donnée
Puissance contractuelle	291,4 MW
Nombre d'éoliennes	51 (parmi les 55 positions encore à l'étude)
Chemins	156,1 km (dont 80,0 % sont des chemins existants)
Réseau collecteur souterrain	106,2 km
Répartition des éoliennes selon la tenure du territoire	Publique (2/3) et privée (1/3)
Hauteur de la nacelle	119 m
Diamètre du rotor	162 m
Hauteur totale de l'éolienne	200 m
Coût total du projet	Environ 1 milliard de dollars

À l'écoute des communautés

- **L'acceptabilité sociale** est au cœur du développement du projet:
 - Le projet est développé en partenariat égalitaire (50/50) avec l'Alliance de l'énergie de l'Est
 - Nombreuses rencontres avec les utilisateurs du territoire et citoyens depuis 2021
 - Portes ouvertes en 2023 et en 2025
 - Comité de liaison actif depuis 2023, étendu depuis janvier 2026 aux représentants spécifiques à PPAW2 (plusieurs membres communs aux deux projets)
- **L'objectif est d'harmoniser l'intégration du projet éolien avec les utilisations et activités du territoire.**



Engagés envers le développement durable

- Le projet est réalisé en tenant compte des 16 principes définis dans la **Loi sur le développement durable**
 - Comité de maximisation des **retombées économiques** - travail en continuité
 - Transparence pour favoriser l'**accès au savoir**
 - Consultation, coopération et inclusion dans les processus décisionnels
 - Séquence **éviter – minimiser – compenser** afin de protéger et préserver la biodiversité



Milieu humain

Plusieurs mesures d'atténuation ou adaptation de la configuration pour harmoniser nos activités avec les usages du territoire

- 80 % des chemins sont des chemins existants qui seront améliorés
- Évitement des érablières acéricoles exploitées
- Arrêt des travaux de construction durant la période de chasse à l'orignal à l'arme à feu et communications étroites avec les chasseurs
- Harmonisation de la configuration du projet avec les clubs de motoneige



Milieu biophysique

- Nombreux inventaires (faune et flore) et caractérisations du milieu naturel
- Absence d'éoliennes et de nouveaux chemins dans les refuges biologiques
- Utilisation des chemins existants (80 %) permettant de réduire le déboisement
- Évitement de l'habitat faunique du rat musqué
- Séquence « éviter – minimiser – compenser » dans un objectif d'aucune perte nette de milieux humides et hydriques
- Impact cumulatif des projets éoliens en exploitation considérés dès le volume 1 de l'ÉIE
- Évitement de périodes sensibles (omble de fontaine, oiseaux et chauves-souris)



Intégration des enjeux

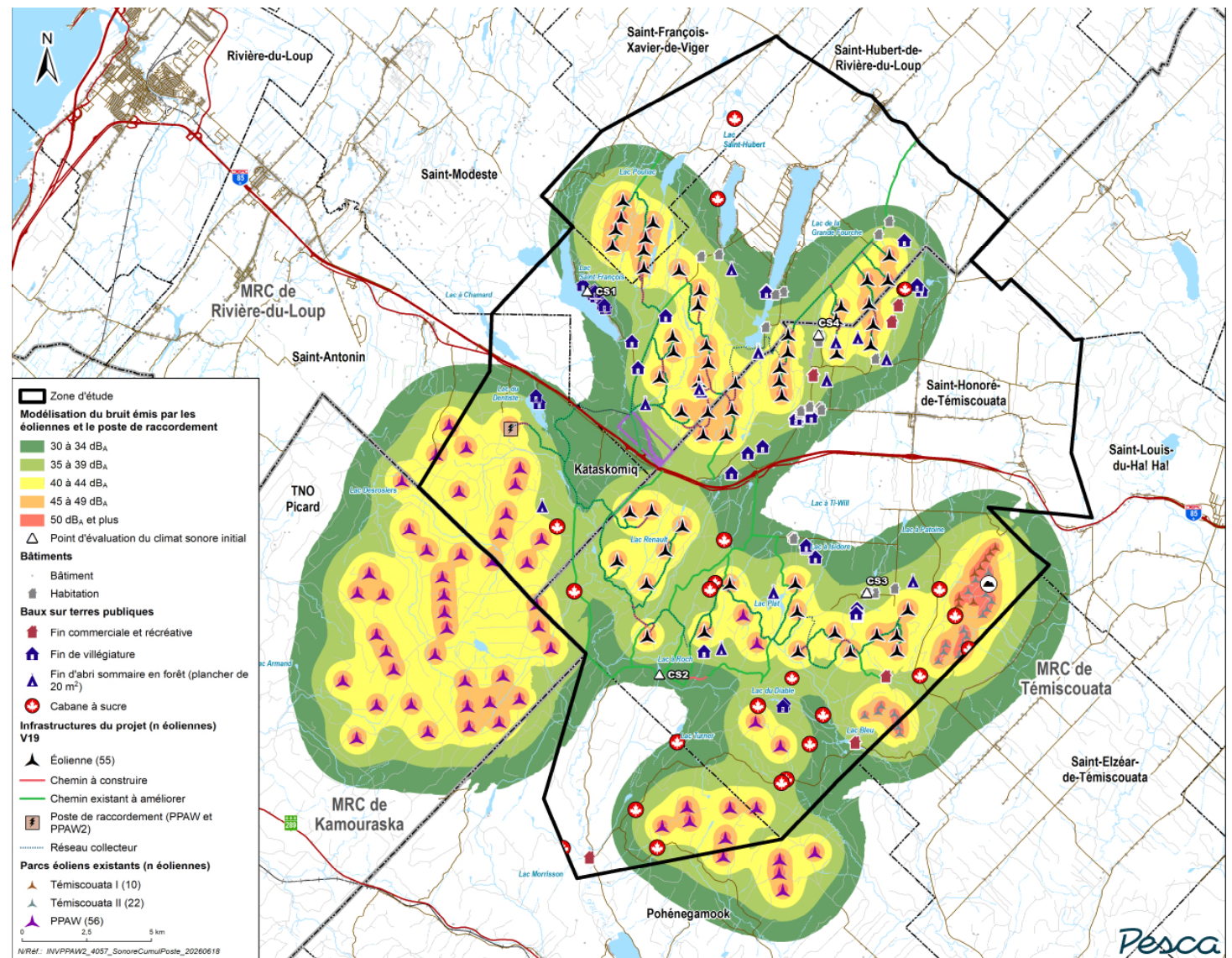
- **Enjeux traités dans l'étude d'impact** (conforme à la directive du MELCCFP et aux préoccupations du milieu):
 - **Écologiques**
 - Protection de la biodiversité
 - Protection des milieux humides et hydriques
 - Lutte contre les changements climatiques
 - **Sociaux**
 - Maintien de la qualité de vie et des paysages
 - Protection du patrimoine bâti et archéologique
 - **Économiques**
 - Maintien des usages du territoire
 - Optimisation des retombées économiques



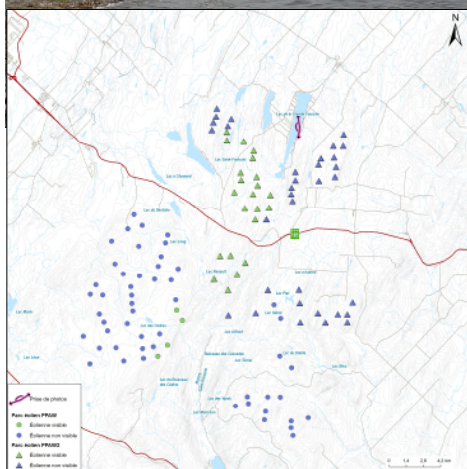
Climat sonore

Respect des:

- Lignes directrices relatives à la gestion du bruit environnemental (2026) et
- de la Directive pour la réalisation de l'étude d'impact du MELCCFP



Simulation visuelle – Lac de la Grande-Fourche – vers l'ouest



Configurations des éoliennes PPAW_L019; PPAW2_L019

Hauteur de la tour des éoliennes 119 m

Nombre d'éoliennes visibles 26

Distance de l'éolienne la plus rapprochée 4,3 km

Distance de l'éolienne la plus éloignée 21,9 km

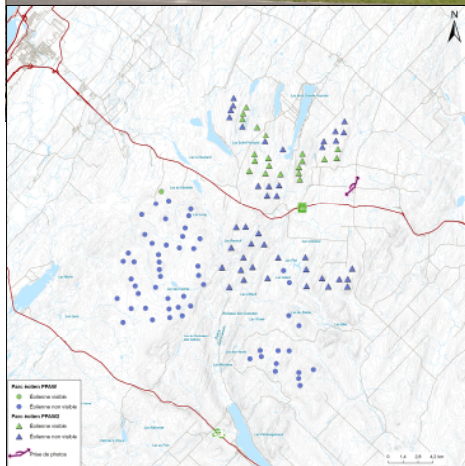
Diapositive 18

MC1 Mettre seulement la SV sur la diapo. Éoliennes presque invisibles à cette taille.

Parler de visibilité cumulative avec PPAW1

Marie-Flore Castonguay; 2026-05-08T18:41:10.891

Simulation visuelle – Église de Saint-Honoré



Configurations des éoliennes PPAW_L019; PPAW2_L015

Hauteur de la tour des éoliennes 119 m

Nombre d'éoliennes visibles 21

Distance de l'éolienne la plus rapprochée 3,2 km

Distance de l'éolienne la plus éloignée 18,0 km

Retombées économiques

- Embauche d'entrepreneurs et de **travailleurs locaux et autochtones**
- Construction: environ **300 emplois** sur une période de 2 ans
- Exploitation: environ **5 à 8 emplois** pour l'entretien et la maintenance
- **Participation d'entreprises locales et régionales à la construction:** comité de maximisation des retombées économiques déjà actif
- **Retombées économiques** locales et régionales sur 30 ans:
 - **Environ 32 M\$** versés en paiements fermes aux municipalités d'accueil
 - **Environ 267 M\$** pour les communautés membres de l'Alliance de l'Énergie de l'Est
 - Création d'emplois et retombées directes et indirectes pour les fournisseurs de biens et de services de la région en exploitation



Calendrier des prochaines étapes

Activité	Période
Déboisement des chemins et des aires de travail	Septembre 2027 à décembre 2027
Amélioration de chemins existants et construction de nouveaux chemins	Avril 2028 à décembre 2028
Construction des fondations d'éoliennes	Juin 2028 à mai 2029
Installation du réseau collecteur et construction du poste de raccordement	Juillet 2028 à septembre 2029
Transport des composantes et assemblage des éoliennes	Août 2028 à octobre 2029
Restauration des aires de travail temporaires	Août 2029 à novembre 2030
Début de la livraison de l'électricité	1 ^{er} décembre 2029

Étapes de construction

Déboisement des chemins
et des aires de travail

Amélioration des
chemins existants

Amélioration et
construction des
traverses de
cours d'eau



Étapes de construction

Construction de nouveaux chemins

Fondation des éoliennes

Assemblage des éoliennes



Surveillance et suivis environnementaux

- **Surveillance de chantier** durant la construction
- **Suivis post-construction**
 - **Climat sonore**
 - Vérifier les niveaux sonores en exploitation, à partir de sites fréquentés
 - Première année d'exploitation du parc éolien puis aux années 5, 10 et 15
 - **Paysage**
 - Évaluer l'impact ressenti par les utilisateurs du territoire
 - Première année d'exploitation du parc éolien
 - **Chauves-souris**
 - Bridage préventif



Démantèlement

- **Obligations** prévues dans le contrat avec Hydro-Québec
- Principales étapes:
 - Démantèlement physique (pales, nacelle, tour, arasement des fondations)
 - Gestion des matières résiduelles (recyclage des matériaux)
 - Restauration du site (réhabilitation du sol, reboisement)
 - Documentation du processus (journal des opérations, preuve de recyclage)
 - Suivi et maintenance post-démantèlement (inspections pour valider le succès de la réhabilitation)



Merci!

Maryse Tremblay

Gestionnaire principale – relations
autochtones et communautaires

Invenergy

mtremblay@invenergy.com

Michel Lagacé

Président

Alliance de l'Énergie de l'Est

prefet@mrcrdl.quebec